

Sommaire :

Evaluation professionnelle 2016.....	2
Combien coûte le miroir d'eau ?.....	2
Info Flash, suppression postes.....	2
Parodie de dialogue social.....	3
Info flash D ^{pt} Prévention et solidarité.....	3
NBI ZUS, attention danger !.....	3
Avancement en berne !.....	3
Dialogue social au point mort.....	4
Précarité, RDV le 3 octobre à 17h00.....	4
Des salariés gagnent une bataille.....	4

EDITO

La rentrée sociale est riche en actualité revendicative. Le succès du meeting début septembre avec la présence du secrétaire général de la CGT a donné le coup d'envoi, à Nantes, de nouvelles mobilisations.

A la Ville de Nantes, de nombreuses problématiques demeurent : précarité, baisse des effectifs, carrière, rémunération, conditions de travail, qualité du service public...

La rémunération des catégories A est aussi un enjeu important pour la CGT. Le régime indemnitaire des A n'a pas fait l'objet d'un protocole d'accord avec une revalorisation, comme récemment pour les catégories B et C. De plus, cette catégorie est confrontée à des réalités professionnelles difficiles. En ce sens, nous organisons 2 réunions d'information mensuelle :

- Département Petite Enfance le 27 octobre, de 10h à 12h, salle située 16 rue du Moulin
- Département Vie Associative et Jeunesse le 20 octobre de 10h à 12h, salle située 16 rue du Moulin

Sur l'ensemble de ces sujets, la CGT reste combative. Quand il s'agit de justice sociale, tous les chantiers sont prioritaires !

EN FIXANT LONGUEMENT LE MONTANT DE SA RÉMUNÉRATION, ON FINIT PAR DISTINGUER UNE TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION.



Évaluation professionnelle 2016

La "saison" des évaluations débute. La CGT n'a toujours pas de nouvelle de la part de la collectivité quant à des demandes d'amélioration du dispositif :

- Prévoir une instance de recours (Commission Administrative Paritaire...) ouverte pour chaque évalué-e qui souhaite voir sa fiche de poste examinée collégialement y compris son niveau de fonctionnalité
 - Indiquer sur les documents d'évaluation si l'agent est éligible à l'avancement de grade et/ou à la promotion interne
- Pour l'heure, nous sommes en présence d'un dialogue de sourd !

Il convient que la collectivité change d'attitude afin d'atteindre son propre objectif qu'elle a intitulé "dialogue social renouvelé" sinon devinez qu'elle va être notre évaluation 2016 à son égard, entre :



La CGT est à vos côtés pour répondre à vos interrogations lors de ces évaluations dont les caractères d'opacité et de subjectivité restent prégnants.

MIROIR AUX ALOUETTES

Combien coûte le miroir d'eau nantais ?

Depuis sa mise en service, le magnifique miroir d'eau qui reflète le tout autant magnifique château ducal ne cesse d'attiser notre curiosité sur son coût.

Cette interrogation est reprise par des agents du service espaces verts qui constatent la facilité de la collectivité à trouver des solutions pour :

- payer le surcoût du miroir qui au final a coûté 3,2 millions d'€. Rappelons que celui de Montpellier a coûté 1,1 millions d'€.
- quasi quotidiennement depuis sa mise en service en début septembre 2015, ceux qui cheminent le matin à proximité du beau miroir ont pu constater la présence d'un ou de plusieurs techniciens spécialistes, avec véhicule d'intervention sur site. Quel est le coût de ces interventions redondantes et pour qui ?
- l'acquisition par le SEVE d'une tondeuse « spéciale miroir d'eau » avec aspiration renforcée des brins d'herbes coupés afin d'éviter le bouchage des filtres dudit miroir, lors de la tonte des pelouses environnantes, vient s'ajouter.
- assurer le coût d'entretien au quotidien, estimé autour de 1 à 3 % de l'investissement, soit entre 30.000 et 90.000 € par an (source Le Moniteur)

Quid à Nantes au terme de 1 an de mise en service ?

Les collègues des espaces verts qui ont connaissance de cette situation nous interpellent. Pourquoi la collectivité a des ressources pour assurer un tel projet pendant que les agents « galèrent » pour :

- être indemnisé pour l'entretien de leurs tenues professionnelles
- avoir du matériel neuf en temps et en heure (tondeuses, bottes, shorts...)
- pouvoir au remplacement des jardiniers qui partent en retraite

- assurer un entretien régulier des espaces verts (taille, tonte, désherbage...) au regard des superficies en constante augmentation
- subir une privatisation partielle du service fossage

A cela la CGT répond ; c'est peut être un choix de la municipalité de passer en second plan ce qui est moins ostentatoire à savoir, les conditions de travail, la rémunération des agents, une part des missions de service public pourtant nécessaires.

La spirale de la communication, de l'affichage, du prestige à des fins politiques et électoralistes, cela rendrait-il aveugle ?

Prochain épisode : peut-être l'arbre aux hérons dont le coût prévisionnel dépasse déjà les **30 millions d'euros...**

Info flash

"Des suppressions de postes dans le cadre des économies réalisées par la collectivité : la collectivité a supprimé 34 postes suite aux départs d'agents, notamment à la retraite, et ce malgré le renforcement des effectifs dans les écoles, en lien direct avec l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés."

Source : page 22 du bilan social 2015 réalisé par la Mairie, édition d'août 2016



Parodie de dialogue ?

Le comité annuel carrière et rémunération s'est tenu le 4 juillet en présence de l'ensemble des organisations syndicales ville de Nantes et Nantes Métropole. La CGT avait, au préalable, en temps et en heure, adressé par écrit des revendications et questions relatives aux salaires et à la carrière (agents précaires, régime indemnitaire des catégories A...)

Ce comité s'est avéré inutile au final.

La municipalité a refusé de traiter la quasi-totalité de nos questions ce jour là. Les rares points abordés ont tous fait l'objet de refus malgré leur légitimité et les impacts concrets pour les agents en termes de rémunération et de carrière.

La municipalité semble avoir comme préoccupation d'appliquer a minima la hausse du point d'indice (après cinq ans de gel !) et l'accord national PPCR.

La municipalité cherche aussi comment récupérer sur certains (retrait de NBI, régime indemnitaire...), le peu qui a été attribué aux agents par le gouvernement actuel. Lors du Comité Technique du 12 septembre dernier, les élus CGT ont de nouveau souligné l'inefficacité du comité annuel carrière et rémunération

Il est temps que cela cesse ! La CGT dénonce ce manque de dialogue social et notre organisation n'a pas vocation à accompagner l'austérité injustifiée qui frappe les agents et pénalise leur pouvoir d'achat !

Info flash

- Le Département Prévention et Solidarité (CCAS de Nantes, mission santé publique...) subit une nouvelle réorganisation.
- Cette réorganisation se fait de manière pour le moins originale : "valse" des cadres A, mise en place de "préfigurateurs" chargés de préfigurer la future organisation [c'est logique !]. Un premier dossier a été présenté en comité technique sans organigramme, niveau de fonctionnalité, tableaux d'effectifs etc. Les élus CGT ont voté contre. Un tract a été édité et distribué aux agents du département avant l'été.
- Nous vous invitons à le consulter sur notre site cgt-nantes.fr pour plus d'information.

NBI ZUS

Appel à la vigilance !

La NBI ZUS (zone urbaine sensible) perçut par de nombreux agents doit être remplacée par la NBI QPV (quartier prioritaire ville). D'ores et déjà, la municipalité a prévenu que de nombreux agents perdront la NBI ZUS progressivement. L'application de cette mesure nationale se profile à la ville de Nantes avec une grande opacité malgré la demande de la CGT d'être associée à sa mise en œuvre.

Concrètement, les critères de cette suppression ne sont pas connus (lieux de travail, publics issus des quartiers QPV...). Cette question se pose nationalement sur de nombreux territoires et les retours de la CGT montrent que cette mesure est appliquée avec plus ou moins de "sévérité" en fonction de la mobilisation des agents.

Ne laissons pas la municipalité rogner une fois de plus la rémunération de nombreux agents sous couvert de légalité !

Tous les agents concernés doivent être vigilants avec la CGT à leur côté sur cette question afin de ne pas perdre une NBI alors que leurs missions restent strictement identiques !



RECONNAISSANCE AU TRAVAIL

Avancement en berne !

Pour exemple en catégorie B, sur **139 agents** promouvables à la mairie et au CCAS cette année, seuls **18 agents** ont été nommés au grade supérieur du fait de l'application de règles nationales auxquels des critères locaux s'ajoutent. De mémoire, du jamais vu à la mairie de Nantes !

Nous vous rappelons que la CGT, tant au niveau national qu'à l'échelle de la mairie de Nantes, s'est toujours refusée d'accompagner de tels reculs sociaux (P.P.C.R. entre autres). Dès lors que les conditions d'ancienneté requises sont remplies, chaque agent doit passer au grade supérieur sans rencontrer d'autres ralentisseurs (quota d'examen professionnel, fonctionnalité du poste...). Chacun est en droit de voir son expérience et ses qualifications reconnues !

COMITÉ TECHNIQUE

Dialogue social au point mort !

Vos élus CGT siégeant au comité technique arrivent à mi-mandat. Pour rappel, le comité technique a pour objet de consulter les représentants du personnel sur l'organisation et le fonctionnement des services.

Il est composé de 24 membres (12 élus syndicaux et 12 représentants de la collectivité).

Force est de constater à mi-mandat et après une dizaine de comités techniques que cette instance a été vidée de son sens initial depuis qu'elle n'est plus paritaire suite à la réforme de 2014.

Les élus CGT constatent qu'elle est devenue une simple chambre d'enregistrement malgré les interpellations et le travail effectué par les élus CGT du comité technique (comptes rendus et interventions disponibles sur le site internet CGT).

PRÉCARITÉ : FILE ROUGE

RDV lundi 3 octobre à 17h00

La collectivité embauche massivement des agents précaires pour ensuite les congédier en nombre. Voir partir des agents formés et avec qui on a tissé des liens professionnels : quel gâchis !

Pourtant les jurisprudences, les arrêts des cours administratives d'appel de Nancy du 27 septembre 2012 et de Paris du 31 juillet 2015 entre autres, donnent des droits aux agents en mission, notamment en matière de contractualisation, de prolongation de mission et de recrutement.

Force est de constater que la mairie a fait le choix de faire perdurer des pratiques désormais obsolètes, au détriment d'agents non titulaires, donc parmi les plus fragilisés (plus de 500 agents précaires travaillent chaque jour à la Ville de Nantes).

Rappelons enfin que la mairie a légalement jusqu'à la mi-novembre pour présenter à notre Comité Technique paritaire les collègues contractuels éligibles aux sélections professionnelles 2016, avec en vue, leur titularisation (décrets 2015-1912 et 2016-1123). Nous avons déjà demandé à ce que chaque contractuel éligible se voit proposer 2 jours de formation au CNFPT afin de préparer l'entretien professionnel.

Si vous avez des questions sur ces thématiques, vous n'hésitez pas à nous contacter par e-mail ou téléphone.

Nous vous invitons aussi **lundi 3 octobre à partir de 17h00, devant la mairie**. En effet, nous reprenons nos permanences du soir devant les grilles de la mairie de Nantes, rue de l'Hôtel de ville, tous les 1er lundis du mois. Alors, **venez nombreux** au prochain RDV pour dénoncer la précarité à la Ville de Nantes.

KIT PERSONNEL
DE LA MAIRE DE NANTES
POUR LE
DIALOGUE SOCIAL



Malgré ce constat peu positif, les élus CGT continueront de se battre, d'interpeller la direction et les élus pour défendre l'intérêt des agents et la qualité du service public.

Les agents doivent aussi se saisir de cette instance pour faire entendre leur voix, au côté de la CGT, comme cela a déjà été le cas sur de nombreux dossiers.

Avec la CGT, votre voix compte !

ACTUALITÉ NATIONALE

Des salariés gagnent une bataille !

Les ex-salarié-e-s de l'entreprise Molex ne retrouveront pas leurs emplois car l'usine de ce groupe de connectique automobile a fermé alors qu'elle était bénéficiaire !

La cour d'appel de Toulouse a jugé le 9 août dernier le licenciement de 191 anciens salariés de Molex, "sans cause réelle ni sérieuse", leur accordant un total d'environ 7 millions d'euros d'indemnités. Les magistrats ont estimé que l'entreprise de connectique automobile avait agi "avec une légèreté blâmable".

Mis à pied à la suite d'un long conflit social, les salariés ont été surnommés "les Molex" lors de leur combat emblématique contre les "licenciements boursiers" et "les patrons voyous" car le secteur n'était pas en difficulté. Pour Denis PARISE, militant CGT dans cette entreprise au moment des faits, cette décision de justice vient reconnaître le combat des Molex.

Une bataille juridique gagnée, c'est toujours de la dignité retrouvée.

La direction peut décider de se pourvoir en cassation, par conséquent la vigilance reste de mise au cas où...